

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-022122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

## EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Transfert à la commune d'éléments du lotissement « Pont Richard 2 » et « Moulins Battants » dans le cadre de la vente à des particuliers de logements de l'OPH31**

**N° 022.12.2025**

**Rapporteur :**  
**Michel FERRET**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 27

**Présents**

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

**Absents excusés**

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI  
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

La commune a été sollicitée par l'opérateur immobilier social OPH31 dans le cadre de son programme de vente HLM concernant les résidences « Pont Richard 2 » et « Moulins Battants » situées sur le territoire de Revel.

Afin de permettre l'individualisation des futures parcelles destinées à la vente aux locataires, un découpage cadastral s'est avéré nécessaire. Ce découpage a mis en évidence des espaces relevant du domaine public, nécessitant leur rétrocession à la commune, notamment :

- un espace vert situé rue Paul Cézanne, en continuité du terrain communal jouxtant l'école de l'Orée de Vauré,
- 2 petits locaux dont l'accès s'effectue par la rue Dominique Ingres.

La demande porte sur les parcelles cadastrées section AO n° 431, 432, 451, 452 et 464, correspondant aux espaces verts et aux locaux à déchets, pour une contenance totale de :

- 282 m<sup>2</sup> pour les espaces verts,
- 26 m<sup>2</sup> pour les locaux poubelles.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

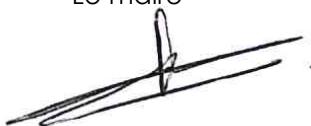
- d'approuver le transfert à la commune des espaces verts et des locaux poubelles,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document en relation avec cette opération.

Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par l'OPH 31.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA